

Fiche d'inscription 2023-2024 Section ski alpinisme Ski club Sainte Marie aux Mines



<u>A retourner à</u>: Ski Club Ste Marie aux Mines 27 rue d'Untergrombach 68160 Ste Marie aux Mines ou à remettre à un responsable du club.

La fiche d'inscription doit être accompagnée

- -du montant correspondant à vos choix (page 2)
- -du bulletin d'adhésion au contrat d'assurance FFME saison 2023/2024 (pages 3 et 4)
- -d'un <u>certificat médical</u>, **sauf s'il a moins de 3 ans** (exemple type page 5)

Nouvelle inscription □	Renouvellement	Numéro de licence :				
Compétition	Dirigeant- cadre sportif- membre actif □					
NOM :	Prénom :					
Date de naissance ://	Sexe :	_ Nationalité :	<u></u>			
Adresse :						
Code postal :	Ville :	Ville de naissanc	e :			
Mail	téléphone portable :					
Certificat médical obligatoire (prem	ière licence ou renouvellement)					
-Je certifie avoir fourni un certificat médical de non contre-indication à la pratique du ski alpinisme en compétition établi par le docteur le / et avoir pris connaissance des précautions et restrictions éventuelles des pratiques indiquées par mon médecin.						
-Personne à prévenir en cas d'accio	lent : Nom :	- Prénom	tél			
-J'autorise le club à prendre des photos et à les diffuser auprès de ses partenaires, des médias et des éventuels supports internet utilisés par le club.						
Signature de l'adhérent ou du responsable légal (pour les mineurs) :						
À, le / / Signature :						
Autorisation parentale pour les mineurs :						
Je soussigné(e), ☐ Madame ☐ Monsieur						
autorise 🗆 ma fille 🚨 mon fils :						
 à participer aux différentes activités du club, à être transporté(e) dans les véhicules des adultes responsables de l'association, 						
autorise le club :						
 à prendre toute disposition utile en cas d'accident à prendre des photos sur lesquelles pourraient figurer mon enfant, dans le cadre des manifestations organisées par le club et à les diffuser auprès de ses partenaires, des médias et des éventuels supports internet utilisés par le club. 						
Je certifie avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus,						
À, le/	/	Signature :				

Cotisation annuelle Ski club Sainte Marie				
Mineur (né à partir du 01/09/2006)	□ 5 €			
Majeur (né avant 01/09/2006)	□10 €			

Licence et assurance FFME		
Plus d'info sur <u>Assurances - FFME</u>		
Licence FFME : choix unique (prix incluant les cotis Mineur (né à partir du 01/09/2006)	sations départementale et régionales) □ 44.50	
Majeur (né avant 01/09/2006)	□ 57.00 €	
Famille (3 ^{ème} licence ou + de la même famille (même nom, même adresse)	□ 28.50 €	
Assurance : choix unique Responsabilité civile obligatoire et	de défense pénale et recours (6 €) déjà incluse	
Assurance "Base"	□ 14 € (=8€ + 6€)	
Assurance "Base +"	□ 17 € (=11€ + 6€)	
Assurance "Base ++"	□ 24 € (=18€ + 6€)	
FACULTATIFS		
Options éventuelles : choix multiple parmi		
Option ski de piste pour l'assurance	□ 5 €	
Option slackline/highline pour l'assurance	□ 5€	
Option Trail pour l'assurance	<i>□</i> 10 €	
Option VTT pour l'assurance	<i>□</i> 30 €	
Garanties optionnelles indemnités journaliè	res	
IJ1	□ 18€	
IJ2	<i>□</i> 30 €	
IJ3	<i>□</i> 35 €	
	TOTAL :	
		I





Au contrat d'assurance FFME 2023-2024

☐ Mme ☐ M (Nom, prénom en lettres capitales) :					
Date de naissance : LLAdresse :					
Code postal L Ville :					
Téléphone : Mail :					
☐ agissant pour mon propre compte ☐ agissant pour le compte de l'enfant mineur :					
Nom :	Prénom :				
N° de licence 2022-2023 :	Club :				
Déclare :					
avoir reçu et pris connaissance de la notice d'info produit d'assurance (référence COM21446), rela Montagne et de l'Escalade (FFME) pour le comp	ormation Saison 2023-2024 ainsi que du document d'information sur le tifs au contrat d'assurance souscrit par la Fédération Française de la te de ses adhérents auprès d'Allianz IARD société anonyme au capital de des assurances, dont le siège social est situé : 1 cours Michelet - CS 30051 - CS Nanterre,				
prendre acte de l'existence d'une garantie Respo	onsabilité civile obligatoire et de défense pénale et recours (6 €),				
garanties optionnelles.	ne cotisation complémentaire forfaitaire, de renforcer ma couverture par des				
obligatoire) :	orelle, Assistance/rapatriement (en complément de la responsabilité civile sportive				
☐ Base	(8€)				
☐ Base +	(11 €)				
Base ++	(18 €)				
Et dans ce cas uniquement, - avoir choisi, en plus, les options suivantes :					
Option ski de piste	(5 €)				
Option VTT	(30 €)				
Option slackline et highline	(5 €)				
☐ Option trail— avoir choisi les garanties optionnelles Indemnités	(10 €) journalières :				
□ IJ1	(18€)				
☐ IJ2	(30 €)				
∐ IJ3	(35€)				
Je déclare ne vouloir souscrire aucune garantie Défense pénale et recours (6 €).	optionnelle et n'accepter que la garantie Responsabilité civile obligatoire et de				
☐ Je déclare avoir choisi l'option de garantie Protection Juridique « Protection Agression » 1,70 €.					
Les montants indiqués en euro correspondent aux cotisations annuelles TTC.					
	ulletin, dûment rempli et signé, à votre club - accompagné de votre règlement, prise d'effet de vos garanties optionnelles sélectionnées est conditionnée par				
Nous vous conseillons de conserver une copie de co	e bulletin afin de garder une trace des choix que vous avez fait.				
(www.orias.fr) et est soumise à l'Autorité de contrô 75436 Paris Cedex 09,	diaire d'Assurance, immatriculé auprès de l'ORIAS sous le numéro 08040595 àle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 -				
 La FFME exerce en qualité de Mandataire du Cabinet Gomis-Garrigues, agent général Allianz, immatriculé à ORIAS sous les numéros 07 020 818/08 045 968 et que, à ce titre, elle travaille exclusivement, pour la présentation de ces garanties d'assurance, avec 					

REG32500 - V05/23 - Création graphique Allianz

une des sociétés du Groupe Allianz, - La FFME peut bénéficier d'avantages économiques en rapport avec la souscription des garanties.



REG32500 - V05/23 - Création graphique Allianz

La protection de vos données personnelles

Nous recueillons vos données personnelles et les utilisons pour la gestion de cette demande et pour notre relation commerciale. Elles sont destinées prioritairement aux entreprises du Groupe Allianz et à votre intermédiaire en assurance; mais également aux différents organismes et partenaires directement impliqués dans votre contrat. Ces destinataires se situent parfois en dehors de l'Union européenne. Dans ce cas, nous concevons des dispositions spécifiques pour assurer la protection complète de vos données. Vos informations personnelles nous aident à mieux vous connaître, et ainsi à vous proposer des solutions et services qui vous correspondent. Nous les conservons tout au long de la vie de votre dossier. Au terme de celui, celles-ci sont conservées pendant le délai de prescription.

Vous gardez bien sûr tout loisir d'y accéder, de demander leur rectification, portabilité, effacement et de vous opposer à leur utilisation. Vous pouvez également prendre contact avec le Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) pour toute information ou contestation (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour cela, il vous suffit de nous écrire :

- par mail à informatiqueetliberte@allianz.fr,
- par courrier à l'adresse Allianz Informatique et Libertés Case courrier S1805 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex.

Vous pouvez également vous adresser à la CNIL.

J'accepte de recevoir les offres commerciales personnalisées du Groupe Allianz

Votre accord vaut pour les offres commerciales du Groupe Allianz en France et ses partenaires pour les services, les produits d'assurance, bancaires et financiers qu'ils distribuent. Le ciblage des offres commerciales peut être automatisé et basé sur des profils de clients ou de prospects.

Pour plus de détails, reportez-vous aux documents contractuels, notamment les dispositions générales ou notices d'information et, de manière générale, les sites internet d'Allianz. Protéger nos clients et nous protéger nous-mêmes est au coeur de la politique de maîtrise des risques d'Allianz et de la lutte anti-fraude. Aussi, nous gardons la possibilité de vérifier ces informations et de saisir, si nécessaire, les autorités compétentes.

Fait à					le L	$_{\rm I}$	1	E	1
	N. 1776	V2/16/16/26/1	10.			Girmonia.			

Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)



CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DES SPORTS DE LA FFME

Je soussigné, Docteur :					
Certifie avoir examiné :	Prénom :	NOM :			
Né(e) le : / /					
Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives de la FFME, escalade et sports de montagne y compris en compétition et y compris l'alpinisme.					
Le cas échéant mention	nner la ou les disciplines dont la	pratique est contre-indiquée :			
ESCALADE SKI-ALPINISME	☐ Activité contre-indiquée ☐ Activité contre-indiquée	☐ Pratique compétition contre indiquée ☐ Pratique compétition contre indiquée			
RAQUETTE À NEIGE RANDONNÉE CANYONISME ALPINISME	☐ Activité contre-indiquée ☐ Activité contre-indiquée ☐ Activité contre-indiquée ☐ Activité contre-indiquée				
Date ://	_ Cachet du médecin :	Signature :			
À compléter par le(a) licencié(e) :					
En cas de contre-indication pour l'une des activités, je certifie avoir pris connaissance et tenir compte des précautions et restrictions éventuelles des pratiques.					
Date : / / Signature :					

RAPPEL

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

Le certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence et pour la pratique de l'alpinisme. Le renouvellement d'une licence pour les sports FFME à l'exception de l'alpinisme est subordonné à la production d'un certificat médical tous les trois ans. Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé et atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

- → Le certificat médical doit dater de moins d'un an à compter du jour où il a été délivré.
- → Pour l'alpinisme pratiqué au-dessus de 2500m, comportant un séjour d'au moins une nuit à cette altitude ou au-dessus, le certificat médical est à fournir chaque année.



Ski Club Sainte Marie Section Ski Alpi / Ski de randonnée







Président : Bruno UHL 06.86.32.43.14

Responsable section : Bruno HIHN 06.21.44.06.70 Moniteur expert : Florent MALAISE 06.26.60.20.52

Fédération : FFME www.ffme.fr

• Niveau Ski de descente

Skieur de niveau confirmé et sachant évoluer en hors-piste

<u>La section n'a pas fonction d'apprendre le ski de descente et se réserve le droit de renvoyer un stagiaire si le niveau n'est pas atteint pour la sortie proposée</u>

• Matériel obligatoire

-Matériel conforme à la pratique du ski alpinisme (voir site FFME)

- Tester et vérifier le matériel avant chaque sortie
- Matériel de sécurité obligatoire (casque +DVA +pelle + sonde + couverture de survie + trousse de secours + téléphone+ frontale + vêtements chauds en fond de sac...)
- -Minimum d'eau + nourriture en fonction de la sortie proposée
- -équipements en phase avec la sortie proposée (crampons –piolet baudrier...)

<u>La section se réserve le droit de renvoyer un stagiaire si il n'a pas le matériel conforme et en phase avec la</u> sortie proposée

Souscription obligatoire d'une licence FFME / certificat médical à jour

Le magasin SPORT 2000 Sélestat offre 10% de remise sur le matériel où les produits nécessaires à la pratique de la discipline.